Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales** **Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation (BDAPI)** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDRICI/2015-630** **22/07/2015**

Date de mise en application : 22/07/2015
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 02/10/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
DGER/SDRICI/2014-306 du 17/04/2014 : Appel à projets 2015, pour la sélection de "chefs de projet de partenariat" au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
Nombre d'annexes : 3

Objet : appel à projets 2016, pour la sélection de chefs de projet de partenariat au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt Etablissements d'enseignement supérieur long

Résumé : ce dispositif permet à de jeunes ingénieurs de s'impliquer dans l'enseignement technique agricole tout en acquérant une expérience dans les domaines de la recherche, du développement agricole, de la conduite de projet et du management d'équipe. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans les orientations que le ministère a définies dans le projet agro-écologique pour la France.

1. Le dispositif des chefs de projet

Le dispositif des chefs de projet de partenariat est animé par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) en concertation avec le Secrétariat Général (SG) et le CGAAER. Il permet à des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) ou des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) sortant d'école de piloter la mise en œuvre de projets partenariaux, **pour une durée de trois ans, contribuant à l'animation et au développement des territoires, par un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole. Cette durée peut-être exceptionnellement prolongée deux fois un an maximum,** après évaluation, sous réserve des disponibilités du programme budgétaire concerné.
Ce dispositif a pour objectif de permettre à de jeunes ingénieurs de s'impliquer dans l'enseignement technique agricole tout en acquérant une expérience dans les domaines de la recherche, du développement agricole, de la conduite de projet et du management d'équipe. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans les orientations que le ministère a définies dans le "projet agro-écologique pour la France". Il contribue aux moyens mis à disposition par le ministère auprès des EPLFPA afin qu'ils se mobilisent dans le projet agro-écologique pour la France.

Le dispositif national est piloté par un comité comprenant des représentants :

- du ministère chargé de l'agriculture (SG, DGER, DGPAAT, Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux – CGAAER) ;
- des DRAAF ;
- de l'IRSTEA (institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) ;
- de personnes qualifiées connaissant bien l'enseignement agricole et les problématiques de développement.

L'IRSTEA, de par ses travaux de recherche scientifique et technologique dans les domaines de l'aménagement et de la gestion durable des territoires, est un partenaire privilégié. Sur le plan administratif, les chefs de projet sortant d'école sont affectés à l'IRSTEA en position normale d'activité et chargés de la mission d'animation des projets partenariaux auprès des directeurs d'EPLEFPA. Leur traitement est pris en charge par le programme 142.

Ces chefs de projet sont accompagnés par des ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts à qui est confiée l'évaluation des projets. Par ailleurs, les chefs de projet bénéficient d'un dispositif de formation dédié.

La Bergerie Nationale, établissement national d'appui impliqué sur les questions d'animation et de développement des territoires, veille à faire le lien entre le dispositif chefs de projets, le système national d'appui et les projets d'animation portés par les personnels en poste ayant un tiers temps d'animation.

A ce stade, le nombre de postes d'ingénieurs qui peuvent être réservés à la rentrée 2016 au dispositif chefs de projet n'est pas connu. En tout état de cause, le nombre de projets retenus sera limité par le nombre de départs d'ingénieurs du dispositif (nombre inférieur à 4). En fonction de la qualité des projets reçus, une éventuelle liste complémentaire pourra être dressée pour des affectations d'ingénieurs à la rentrée 2017.

2. Les caractéristiques des projets en 2016

Le projet doit nécessairement s'inscrire dans le ou les projet(s) d'établissement, dans le Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) ainsi que dans le programme régional de l'enseignement agricole pour la transition agro-écologique. Ce projet doit entre autre susciter la participation à des actions de recherche/développement avec des partenaires.

Le lien à la recherche doit clairement apparaître dans le dossier de candidature et avoir l'accord de l'organisme concerné. Le projet doit apporter une dimension nouvelle à la problématique de la liaison Recherche/Formation/Développement, en s'appuyant sur **des partenariats** existants ou projetés mais identifiés avec :

- les organisations professionnelles à vocation technique y compris les services déconcentrés. L'implication des exploitations agricoles et ateliers technologiques des EPLEFPA dans ces partenariats est souhaitée ;
- des organismes de recherche finalisée, notamment en ce qui concerne l'appui méthodologique ;
- les partenaires territoriaux, y compris des établissements de l'enseignement supérieur dans le cadre des pôles de compétences ;

Les projets peuvent concerner l'ensemble des thématiques couvertes par l'enseignement agricole.

Seront privilégiés ceux qui s'inscrivent :

- dans le cadre des objectifs de la note de service **DGER/SDRICI/2014-237 du 27/03/2014** « **Elaboration d'un programme régional de l'enseignement agricole pour la transition agroécologique et de mobilisation à cet effet des exploitations agricoles et des ateliers technologiques** » , et son complément du 16 février 2015 (DGER/SDRICI/2015-138) ;
- dans la mise en œuvre du plan « enseigner à produire autrement » et des programmes d'action pour la transition agroécologique ;
- dans les projets et actions financés par le CASDAR pour lesquels les EPL sont partenaires (RMT, actions d'accompagnement,...) ;

Le projet doit comporter les volets suivants :

- un **volet de développement agricole ou territorial** en relation avec les partenaires ; les exploitations agricoles et les ateliers technologiques intégrés dans les EPLEFPA forment un support de choix pour ces activités ;
- un **volet pédagogique :** le travail du chef de projet doit permettre d'enrichir les formations, en lien avec l'équipe enseignante, par des apports pédagogiques originaux liés au projet développé. Plutôt qu'une participation effective en face à face élèves, il s'agit de rechercher une intégration des démarches et résultats du projet dans l'enseignement, notamment en favorisant des interventions ciblées du chef de projet, articulées avec sa mission ou en impliquant les équipes enseignantes (pluriactivité, encadrement de stages, …). Inversement, les enseignants et les apprenants peuvent être amenés à participer au développement du projet ;
- un **volet innovation,** visant à stimuler le changement technique ou organisationnel, associant des acteurs de la recherche, de l'innovation, du développement et du transfert technologique ;
- un **volet recherche** en relation avec le ou les partenaires chercheurs notamment pour les projets s'adressant aux jeunes ingénieurs.

Ces caractéristiques différencient clairement ces projets de ceux mis en œuvre dans le cadre des décharges 1/3 temps d'enseignement.

Chacun des volets sera accompagné d'objectifs clairs, en nombre limité mais représentatifs des impacts essentiels du projet. Ces objectifs doivent être accompagnés d'indicateurs , se rapportant à un aspect substantiel des impacts attendus du projet.

Les projets peuvent, en outre, avoir une dimension régionale dans le cas de projets associant plusieurs établissements. Le rôle du chef de projet consistera alors à assurer la cohérence de l'ensemble.

En termes d'organisation :

- Le projet doit être préparé avec les partenaires (conseil régional, IRSTEA, INRA, instituts techniques...) puis formalisé par une convention entre l'EPLEFPA, la DRAAF et les partenaires. Il est fortement recommandé que chaque proposition soit **co-construite entre l'EPLEFPA et le(s) principal(aux) partenaire(s)** pressenti(s);
- Le chef de projet doit pouvoir s'appuyer sur **une équipe de projet interne à l'échelle de l'EPL ou des services régionaux pour un projet régional et doit participer régulièrement aux réunions de direction de l'EPLEFPA afin de faire le point sur l'avancement du projet.**

La proposition doit comprendre un budget prévisionnel spécifique. L'établissement doit avoir prévu tous les **moyens de fonctionnement** liés à la réalisation du projet, quelle qu'en soit l'origine (ressources affectées ou moyens des partenaires). Ces moyens doivent permettre le fonctionnement d'une équipe de projet interne à l'établissement et doivent comprendre les moyens « d'interface » dédiés au projet et à son environnement tels que la formation du chef de projet, les liens avec les Unités Mixtes de Recherche (UMR), les Unités Mixtes Technologiques (UMT) et les Réseaux Mixtes Technologiques (RMT), le fonctionnement du comité de suivi, etc.

Des lettres d'engagement ou de manifestation d'intérêt des organismes scientifiques partenaires du projet, seront utilement jointes au dossier de candidature**.** Les renseignements précédents seront regardés avec attention par le comité de sélection.

Le DRAAF sera chargé du suivi du projet dès sa conception. Il organisera **un comité de suivi** impliquant le directeur de l'EPLEFPA accueillant le chef de projet et les représentants des principaux partenaires. Ce comité de suivi sera notamment chargé d'apporter au chef de projet un appui pour appréhender le contexte territorial du projet, pour la construction du projet détaillé et sa mise en œuvre. Il se réunira au moins trois fois par an et adressera les comptes rendus des réunions à la DGER. La cohérence du projet par rapport à la politique régionale sera vérifiée lors des entretiens de gestion annuels entre la DGER et le DRAAF.

3. Modalités de candidature

L'appel à projets est entièrement informatisé sur le site : http://www.adt.educagri.fr/

- Déclaration d'intention et rédaction du projet

Les chefs d'établissements qui souhaitent profiter de cette mesure devront impérativement **saisir le dossier complet entre le 18 et le 28 septembre 2015.** Cette saisie sera effectuée selon le cadre de réponse figurant en annexe 1.

L'avis motivé du DRAAF ainsi qu'un classement des propositions régionales sera saisi électroniquement **entre le 28 septembre et le 02 octobre 2015.**

Les propositions établies **selon le cadre de réponse figurant en annexe 1** devront permettre de disposer des éléments décrivant le projet envisagé, les partenariats et les moyens affectés.

4 . Présélection des projets

Le comité de pilotage se réunira entre **le 5 et le 21 octobre 2015** pour assurer la présélection des projets. Son avis sera envoyé aux établissements candidats afin de leur permettre d'amender leur projet avant audition des responsables des établissements porteurs de projets.

5. Sélection des projets finalisés

Le comité de pilotage national établira, après audition **au cours du mois de novembre 2015** des directeurs d'EPLEFPA candidats une liste de projets susceptibles d'être retenus en fondant son jugement sur :

- les enjeux du territoire en lien avec le projet de l'EPLEFPA ;
- les enjeux de la transition agroécologique en lien avec le projet de l'EPLEFPA ;
- la richesse du partenariat envisagé, notamment en matière de recherche ;
- le niveau de maturité du projet ;
- la contribution à une ingénierie de formation visant à enseigner à produire autrement ;
- l'avis motivé du DRAAF qui devra porter sur les points listés.

La sélection sera proposée par le comité de pilotage national à la directrice générale de l'enseignement et de la recherche qui établira la liste des lauréats.

Lors du regroupement des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement stagiaires (IAE) fin décembre, début janvier, un temps sera réservé aux établissements sélectionnés pour présenter les potentialités des postes de chefs de projet offerts aux IAE.

Les postes seront pourvus en priorité suivant le rang de classement qui aura été établi par le comité de pilotage national et en tenant compte du processus d'affectation des IPEF et des IAE en sortie d'école d'application.

6. Rédaction du projet amendé

Une fois l'établissement sélectionné et l'arrivée du chef de projet de partenariat à la rentrée 2016, le dossier électronique sera ré-ouvert sur le site http://www.adt.educagri.fr/index.php?id=dispositifs0, **courant novembre,** pour compléter le dossier et définir une projection sur les 3 années du projet. Cette étape devra être validée électroniquement par le chef d'établissement, puis par la DRAAF/SRDF **(cf. référence annexe 2).**

7. Suivi des projets

Les établissements devront saisir chaque année un rapport d'étape en octobre sur le site : http://www.adt.educagri.fr/index.php?id=dispositifs0. Il sera validé électroniquement, d'abord par le chef d'établissement, puis par le DRAAF/SRFD**. A partir de ce rapport d'étape administratif, il sera extrait un résumé qui figurera sur le site ouvert au public. Ce rapport d'étape sera établi selon le cadre de réponse figurant en annexe 3.**

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Mireille RIOU-CANALS

Annexe 1
Ingénieurs chefs de projet de partenariat dans les EPLEFPA

Cadre de réponse – déclaration d'intention

NB : Il est rappelé que ces éléments doivent permettre de réaliser une expertise du projet et d'établir un classement : il importe qu'ils soient fiables et puissent donner lieu en cas d'acceptation du projet à des engagements concrets et précis.

1. Identification

1.1. Nom EPLEFPA
1.2. Coordonnées
1.3. Nom du responsable du dossier et coordonnées (mail)

2. Description du projet

2.1. Intitulé du projet (300 caractères max)
2.2. Résumé du projet (4000 caractères maxi)
2.3. Thématiques

- agroécologie en lien avec un ou plusieurs des programmes d'action du projet agroécologique pour la France ;
- EPL et développement durable ;
- agro-ressources (production de ressources non-alimentaires) ;
- environnement, biodiversité, notamment la prise en compte de la biodiversité dans les itinéraires techniques agricoles et la réflexion préalable à la certification haute valeur environnementale en agriculture ;
- diversification-installation ;
- péri urbain ;
- accueil et éducation ;
- développement local.

3. **Le projet et sa genèse**

3.1. Place actuelle de l'EPLEFPA dans le territoire ; le dispositif de recherche et d'enseignement supérieur susceptible d'être mobilisé ; le contexte socio-professionnel et le développement ; (4000 caractères max) plus une annexe : description des établissements associés
3.2. Les enjeux : quels sont les questionnements et attentes – externes, internes à l'origine du projet présenté ? à quels intérêts collectifs les résultats escomptés sont-ils susceptibles de contribuer à moyen terme ? quels avantages stratégiques peut-on en espérer pour l'EPLEFPA, notamment en termes d'insertion territoriale ? Quelle contribution pour le projet agroécologique?
(4000 caractères max)
3.3. Argumenter la cohérence de ces enjeux identifiés, avec les termes du projet d'établissement
(4000 caractères max) plus une annexe : projet d'établissement
3.4. Les actions en cours dans le domaine du projet, les personnels impliqués, les partenariats existants
(8000 caractères max)
3.5. Descriptif du projet présenté, avec les objectifs déclinés pour chacun des volets du projet, découlant de ces analyses préalables.
(2000 caractères max)

4. **La mission et le rôle du chef de projet :**

4.1. Descriptif général de la mission en regard du projet ;
(2000 caractères max)
4.2. Les partenariats recherche et enseignement supérieur : quels partenaires sont pressentis, pour quels objectifs et quels types d'actions, quelles structurations sont éventuellement envisagées ? Veillez à bien différencier les partenaires existants des partenaires pressentis.
(2000 caractères max)
4.3. Les partenariats professionnels et/ou les autres acteurs (SNA, réseaux, du territoire) : quels partenaires sont pressentis, pour quels objectifs et quels types d'actions, quelles structurations sont éventuellement envisagées ?Veillez à bien différencier les partenaires existants des partenaires pressentis.

(2000 caractères max)

4.4. Quelles implications du corps enseignant et des apprenants sont envisagées dans le cadre du projet ?
(4000 caractères max)

4.5. Quelle implication de l'exploitation et/ou de l'atelier technologique est envisagée dans le cadre du projet ?
(2000 caractères max)

4.6. Préciser le rôle et, si possible, le niveau de responsabilité, qu'aura le chef de projet dans la mise en œuvre des actions (recherche, développement, pédagogie…)
(2000 caractères max)

5. Eléments d'appréciation de faisabilité

5.1. Etat des actions de communication déjà réalisées, en interne et en externe, à propos de la présente proposition ; réactions des publics internes et externes concernés ;
(1000 caractères max)

5.2. Une équipe interne à l'EPLEFPA est-elle organisée pour accompagner le projet ? Qui regroupe-t-elle ? Sous quelle forme ? Avec quels moyens (financiers, décharges de service….) ?

5.3. Les atouts internes et externes susceptibles de favoriser l'action du chef de projet, et la mise en œuvre du projet ;
(2000 caractères max)

5.4. Les difficultés à prévoir, susceptibles de peser sur cette mise en œuvre ;
(2000 caractères max)

5.5. Le budget prévisionnel spécifique du projet, à présenter sous forme « emplois-ressources », et en distinguant d'une part les divers coûts de fonctionnement, d'autre part les investissements éventuellement nécessaires ;
(1000 caractères max) plus une annexe pour les éventuels tableaux

5.6. Proposer des indicateurs susceptibles de suivre la mise en œuvre du projet, et de ses impacts.
(2000 caractères max)

6. Le chef de projet

6.1. Origine (IPEF, IAE), profil (domaines et types de compétences), et qualités particulières recherchés ;
(1000 caractères max)

6.2. Insertion envisagée au sein de l'établissement : positionnement fonctionnel, niveau de responsabilité, participation à l'équipe de direction…
(1000 caractères max)

6.3. Encadrement prévu : lettre de mission (à prévoir ultérieurement), composition du comité de suivi (à ne pas assimiler à un éventuel comité technique ou comité de pilotage du projet lui-même), tuteur identifié ou pressenti…
(1000 caractères max)

7. Documents annexés

Des lettres d'engagement ou de manifestation d'intérêt des organismes scientifiques partenaires seront utilement jointes au dossier de candidature.

Annexe 2
Ingénieurs chefs de projet de partenariat dans les EPLEFPA

Cadre de réponse – projet amendé

Dans la partie "Amendement", il est demandé aux chefs de projet ayant pris leur poste de remplir les informations suivantes :

1. Eléments complémentaires

Liste des modifications apportées à la déclaration d'intention et éventuelles informations complémentaires

(5000 caractères maximum)

2. Actions

2.1 Liste des actions et sous actions prévues durant les 3 années du projet par rapport à la recherche, au territoire, à l'innovation et à la pédagogie

Pour chaque action, il est possible de définir des sous-actions. Pour chacune (action ou sous-action), compléter :

-son intitulé
-sa brève description
-sa classification de 1 à 3 selon son importance
-le temps prévu consacré à l'action (en %)
-les périodes prévues pour l'action durant les 3 années du projet

2.2 Commentaires sur les actions (1000 caractères)

3. Partenariat

3.1 Pour chaque année du projet, compléter le tableau suivant :

Type de la stucture*	Nom de la structure	Nature du partenariat**	Précisions	Quantification prévue

* le type de la structure est à sélectionner parmi une liste prédéfinie de structures

** la nature du partenariat peut être : financier, temps de travail, autre

3.2 Commentaires sur les partenariats (1000 caractères)

4. Budget

4.1 Charges

Pour chaque année du projet, compléter le tableau suivant

Nature	**Bénéficiaire**	**Montant ou équivalent prévu**

4.2. Produits

Pour chaque année du projet, compléter le tableau suivant

Nature	**Source**	**Montant ou équivalent prévu**

4.3 Commentaires sur le budget (1000 caractères)

Annexe 3
Ingénieurs chefs de projet de partenariat dans les EPLEFPA

Cadre de réponse – rapport d'étape

1-Identification (issue de la déclaration d'intention)

Centre constitutif concerné

Adresse et numéro de téléphone de l'établissement

Nom du directeur de l'EPLEFPA

Nom et coordonnées de l'ingénieur chef de projet

2. Description (issue de la déclaration d'intention)

Intitulé du projet

Résumé de l'action

Thématiques retenues pour le projet

Pilotage et animation du projet et des sous-projets

3 Conduite du projet

3-1 Liste des actions et sous actions effectuées dans l'année écoulée par rapport à la recherche, au territoire, à l'innovation et à la pédagogie

Pour chaque action et sous-action prévue dans la phase "amendement du projet" ou ajoutée dans le rapport d'étape précédent, compléter :

-le temps réel consacré à l'action (en %)
-les mois qui ont été consacrés à l'action durant l'année

Il est possible d'ajouter des actions et sous actions non prévues initialement dans le projet. Pour cela, définir pour chacune d'elle :

-son intitulé
-sa brève description
-sa classification de 1 à 3 selon son importance
-le temps réel consacré à l'action (en %)
-les mois qui ont été consacrés à l'action durant l'année

3-2 Commentaires sur les actions

Il est notamment demandé d'apporter des éléments sur les niveaux suivants :

Échelles territoriales, perspectives, pérennité, acquis et effets escomptés à court terme à moyen terme ?

Intégration du projet dans l'établissement

Existence et rôle d'une équipe de projet, implication des personnels de l'établissement dans les volets R&D du projet

Retombées en termes d'ingénierie de formation

de méthodes pédagogiques et de contenu des formations

Retombées en termes de recherche

Retombées en termes de développement

Analyse des points forts et des difficultés rencontrées

Avis personnel du chef de projet sur cette expérience (pour ce qui le concerne et sur le dispositif en général)

Equilibres entre les différentes missions :

- une analyse du classement des priorités

- une présentation des actions non prévues réalisées

(5000 caractères maximum)

3-3 Partenaires impliqués et modalités de travail en commun

Pour chaque partenariat prévu dans la phase "amendement du projet" pour l'année écoulée, compléter la quantification réelle.

Il est possible d'ajouter des partenariats (non prévus initialement dans le projet) selon le modèle de tableau suivant :

Type de la structure*	Nom de la structure	Nature du partenariat**	Précisions	Quantification réelle

* le type de la structure est à sélectionner parmi une liste prédéfinie de structures

** la nature du partenariat peut être : financier, temps de travail, autre

3-4 Commentaires sur le partenariat réalisé

Quelles sont les implications des différents partenaires (territoriaux, recherche et pédagogique) et les modalités de travail en commun si possible avec indicateur. Décrire le mode de fonctionnement (comité de pilotage, réunion en interne, réunions avec les partenaires).

(1000 caractères maximum)

3-5 Budget mobilisé pour le projet - charges

Pour chaque charge prévue dans la phase "amendement du projet" pour l'année écoulée, compléter le montant ou équivalent réel.

Il est possible d'ajouter des charges (non prévues initialement dans le projet) selon le modèle de tableau suivant :

Nature	**Bénéficiaire**	**Montant ou équivalent réel**

3.6 Budget mobilisé pour le projet - produits

Pour chaque produit prévu dans la phase "amendement du projet" pour l'année écoulée, compléter le montant ou équivalent réel.

Il est possible d'ajouter des produits (non prévus initialement dans le projet) selon le modèle de tableau suivant :

Nature	**Source**	**Montant ou équivalent réel**

3-7 Commentaires sur le budget mobilisé pour le projet, montage et suivi de dossiers pour l'obtention de financements

(1000 caractères maximum)

4- Annexes : pièces jointes que vous souhaitez proposer : rapports, convention, lettre de mission

Formats acceptés : PDF, Microsoft Office, Open Office

5- Résumé grand public

Résumé intégrant les grandes avancées sur les différents objectifs opérationnels, les résultats obtenus et l'impact sur la pédagogie et le développement des formations et l'impact sur le territoire. (5000 caractères max)

NB : ne pas reprendre les éléments du résumé du projet figurant en présentation. Les éléments présentés ici doivent rendre compte des résultats plutôt que des objectifs.